

SCP GENSOLLEN-CROSSE  
COMMISSAIRES DE JUSTICE  
81 rue Sainte  
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

✉ : SCP GENSOLLEN - CROSSE  
Commissaires de justice associés 81  
rue Sainte 13007 MARSEILLE.  
contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED  
BIC : CCBPFRPPMAR  
IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646  
503

Membre d'une Association de Gestion Agréée  
par l'Administration Fiscale.  
Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté

SIRET 38750290900022  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE  
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

**Références à rappeler :**

Dossier : 146011  
Service : 1  
Responsable BF  
/ 91092-2607

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

EXPEDITION



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16	
Emol. Art R444-3 C Com.	219.16
Emolument complémentaire	595.20
Transp. Art A.444-48.	7.67
Total H.T	822.03
Total TVA	164.41
Total Euros TTC	986.44



**PROCES-VERBAL DE  
DESCRIPTIF**

**Société Civile Professionnelle**

**GENSOLLEN-CROSSE**

Commissaires de Justice Associés

81 rue Sainte

13007 - MARSEILLE

Tel : 04.91.33.12.63

contact@justiciacte-marseille.com

LES TREIZE JUILLET ET VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX

Durée de référence : 60 minutes

SCP GENSOLLEN - CROSSE Commissaires de justice associés 81 rue Sainte 13007 MARSEILLE.

**A la requête de**

Maître Éric VERRECCHIA, mandataire judiciaire, domicilié Résidence La Nativité Bâtiment D - 47  
Bis A Boulevard Carnot - 13100 AIX EN PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine  
personnel de

En procédure de rétablissement personnel suivant jugement du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE  
du 9 novembre 2020 et en procédure de liquidation judiciaire suivant jugement du Tribunal Judiciaire  
de MARSEILLE du 20 Octobre 2021,

Ayant pour Avocat Maître **Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**, Avocat au Barreau de Marseille, 43-45 Rue Breteuil 13006 Marseille – TEL.04.91.37.33.96 – FAX.04.96.10.11.12 pour Avocat constitué sur le présent et ses suites.

Elisant domicile en mon étude

**AGISSANT EN VERTU :**

D'un jugement réputé contradictoire et en dernier ressort rendu par le Juge de Contentieux et de la Protection près le Tribunal Judiciaire de Marseille en date du DEUX MAI DEUX MILLE VINGT DEUX (21 mai 2022) [R.G.11-19-001686],

Autorisant la vente aux enchères publiques devant le Tribunal Judiciaire de Marseille des biens et droits immobiliers dépendant de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire de Madame Drissia KORICHE à savoir,

**1° - PREMIER LOT DE VENTE**

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13015), quartier La Delorme, chemin de Saint-Louis à Saint-Joseph, 166 – 168 – 194 rue le Chatelier, dénommé « La Maurelette » dont l'adresse postale est 8 place du Commerce, cadastré section 902 b – n°42, soit les parties privatives suivantes :

- **LOT NUMERO CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (597)** consistant en un appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment C1 et les soixante-neuf/ cent millièmes (69/100.000èmes) des parties communes générales de l'immeuble ;
- **LOT NUMERO CINQ CENT SOIXANTE TROIS (563)** consistant en une cave n°286 situé au sous-sol dudit bâtiment C1 et les un/cent millièmes (1/100.000èmes) des parties communes générales de l'immeuble

**2° -DEUXIEME LOT DE VENTE**

Sur la commune de MARSEILLE (13014), avenue Claude Monet, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « Colline des Impressionnistes », cadastré quartier Saint Barthélémy, Section D – n°234, soit les parties privatives suivantes :

- **LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE HUIT (268)** consistant dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, en un appartement de 2 pièces principales, portant le numéro 201 sur le plan, comprenant : entrée, cuisine, séjour, une chambre, salle de bains, water-closet et terrasse. Et les trente-quatre/dix millièmes (24/10.000èmes) des parties communes générales et les cent trente-huit/dix millièmes (138/10.000èmes) des parties communes spéciales au bâtiment B ;
- **LOT NUMERO CENT SOIXANTE DIX-HUIT (178)** consistant au premier sous-sol, une place boxable, portant le numéro 5038 sur le plan. Et les quatre/dix millièmes (4/10.000èmes) des parties communes générales.

Et nous missionnant à l'effet de procéder aux opérations de description de ces droits et biens immobiliers,

## 1° CONCERNANT LE PREMIER LOT DE VENTE

### LE JEUDI VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX

NOUS, Aurélie CROSSE, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Gensollen-Crosse, Huissiers de Justice Associés demeurant 81 rue Sainte à Marseille (13007), par l'un d'eux soussigné,

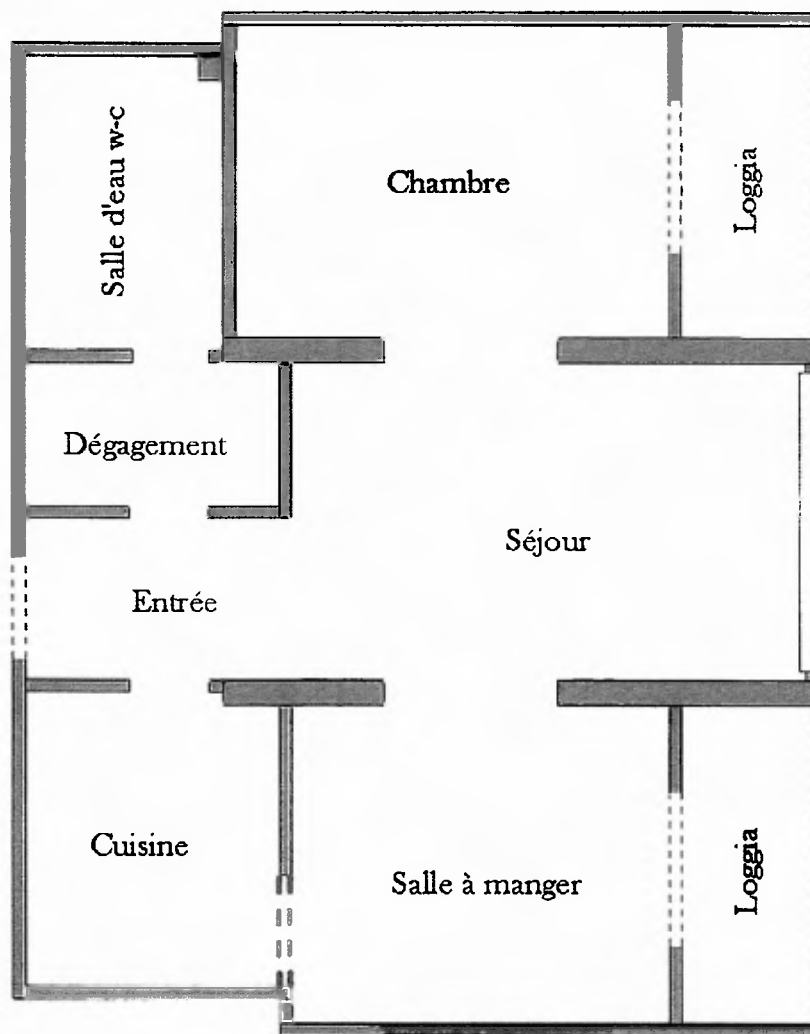
CERTIFIONS NOUS ETRE RENDU LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX à 9h30 au 8 place du Commerce, ensemble immobilier « La Maurelette » à 13015 MARSEILLE accompagnée de Monsieur Maxime NASRATY, Diagnostiqueur,

Il s'agit d'un ensemble de plusieurs bâtiments, avec gardien.



## LOT NUMERO CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (597)

A l'aide des clefs en notre possession, nous entrons et constatons qu'il s'agit d'un appartement comprenant une entrée, une cuisine, un dégagement, une salle d'eau avec W.C., une chambre ouvrant sur loggia, un séjour, et une salle à manger ouvrant sur loggia, disposés ainsi qu'il en ressort du schéma établi par M. NASRATY et intégralement reproduit ci-dessous :



## **ENTREE**

Le sol est recouvert de carreaux de granito, ses murs et plafond sont peints. La porte palière est sécurisée d'une porte blindée cinq points avec judas.



2

## CUISINE

La pièce est éclairée en second jour par la pièce principale de laquelle elle est séparée par une cloison ajourée à usage de passe-plats.

Le sol est recouvert de carreaux de granito, ses murs et plafond sont peints.

La pièce est équipée d'un plan de travail en contreplaqué appuyé sur un mur recouvert de carreaux de faïence jusqu'à hauteur d'homme, d'un évier en inox à bac unique avec égouttoir latéral surmonté d'un robinet mélangeur et d'une plaque de cuisson.



3



4

## SALLE A MANGER

La pièce est éclairée par deux porte-fenêtre à deux battants chacune protégée à l'extérieur par des volets de type persiennes ouvrant sur une loggia en façade avant de l'immeuble. Son sol est recouvert de carreaux de granito, ses murs et plafond sont peints. Elle est équipée d'un radiateur.



5.



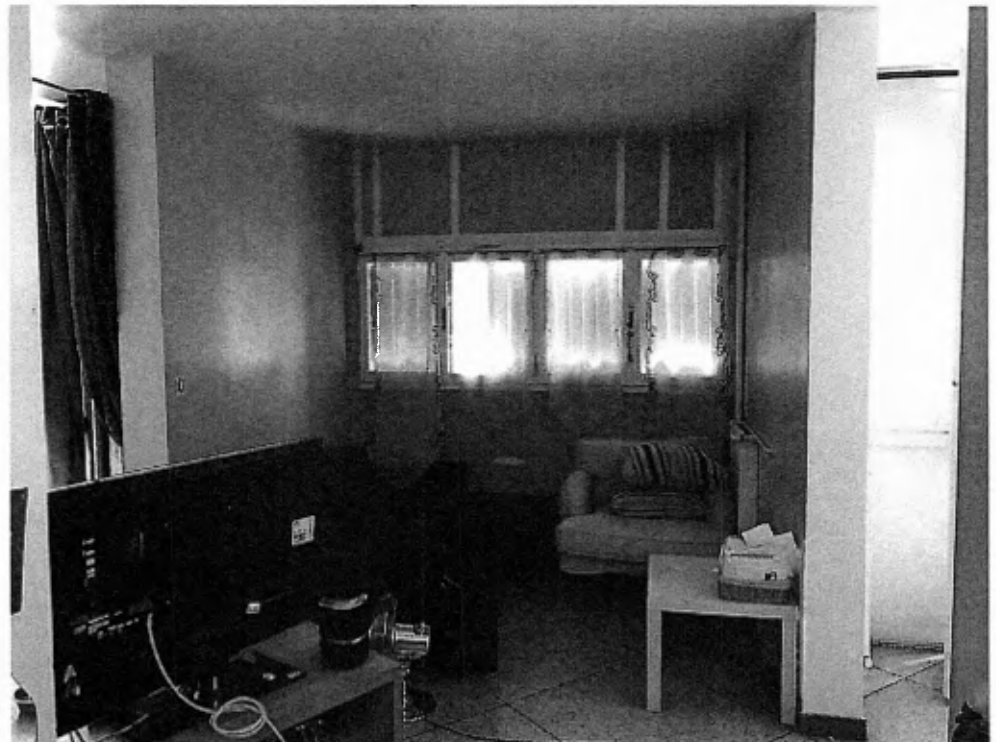
6.



7.

### SEJOUR

La pièce est éclairée par deux fenêtres à deux battants chacune protégée à l'extérieur par des volets de type persiennes ouvrant en façade avant de l'immeuble. Son sol est recouvert de carreaux de granito, ses murs et plafond sont peints. Elle est équipée d'un radiateur.



8.



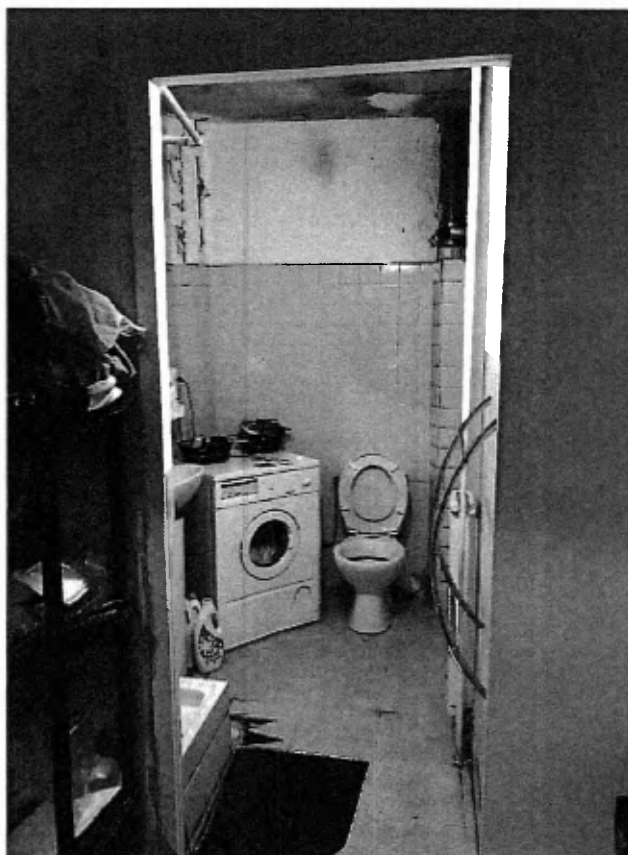
## SALLE D'EAU

La pièce est borgne. Elle est précédée d'un dégagement à usage de vestibule dont le sol est recouvert de d'un revêtement PVC sur carreaux de granito. Ses murs et son plafond sont peints et la pièce est équipée du compteur électrique.

Son sol est recouvert d'un revêtement PVC sur carreaux de granito. Ses murs sont en partie carrelés jusqu'à hauteur d'homme et peints pour le surplus, son plafond est peint (présence d'un dégât des eaux).

Elle est équipée :

- d'un W.C. avec chasse, cuvette, couvercle et abattant,
- d'un bac à douche avec robinet mitigeur, douchette et flexible,
- d'un lavabo sur pied surmonté d'un robinet mitigeur,
- d'un porte serviette mural,
- d'une arrivée d'eau pour branchement d'un lave-linge.



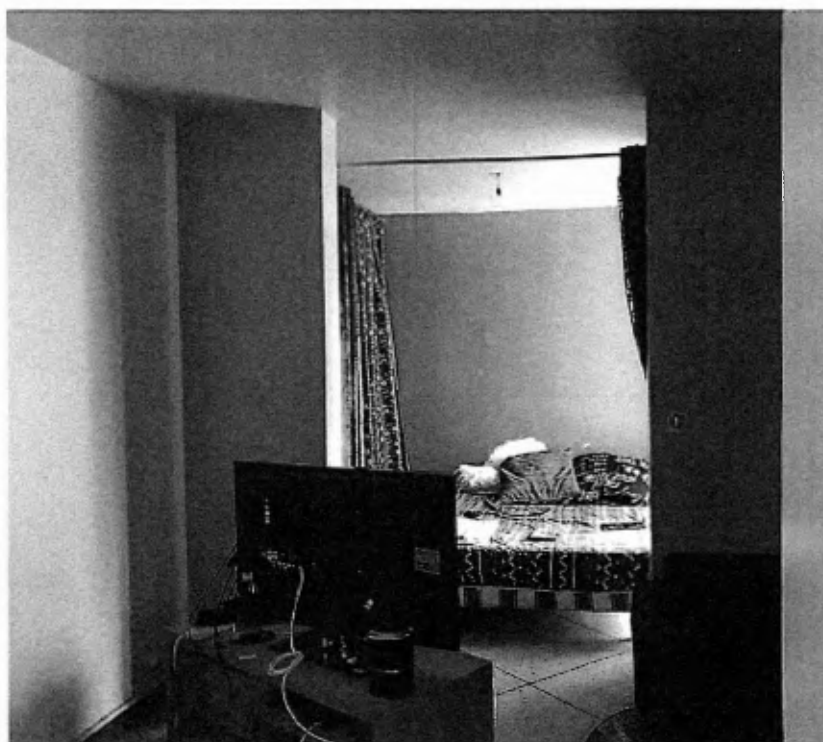
9.



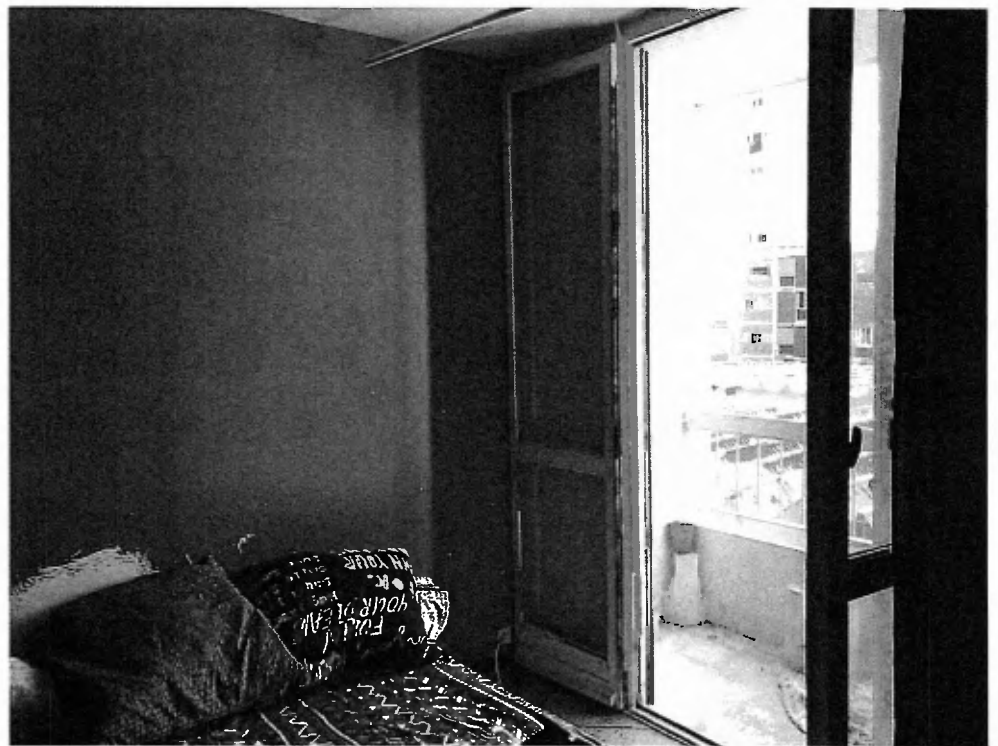
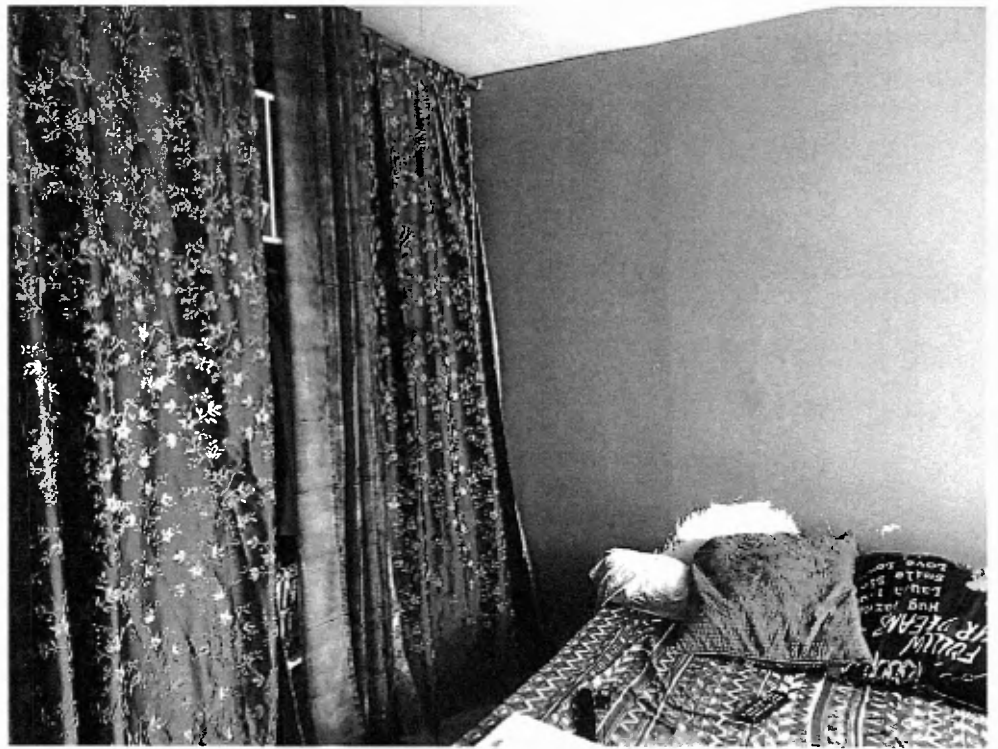
10.

## **CHAMBRE**

La pièce est éclairée par deux porte-fenêtre à deux battants chacune protégée à l'extérieur par des volets de type persiennes ouvrant sur une loggia en façade avant de l'immeuble. Son sol est recouvert de carreaux de granito, ses murs et plafond sont peints. Elle est équipée d'un placard avec étagères et tringles se fermant par un rideau, outre d'un radiateur.



11.



**LOT NUMERO CINQ CENT SOIXANTE TROIS (563)**

Nous constatons que la cave située au sous-sol du bâtiment C1 est inaccessible.

## TRES IMPORTANT

Les lieux sont occupés par un locataire qui s'engage à les libérer dès que la vente sera réalisée.

Le syndic de l'immeuble est le Cabinet FONCIA 10 rue Alexander à Marseille 13010.

Les charges de copropriété s'élèveraient à environ 300€/ trimestre (soit 100€ mensuels).

Le chauffage et l'eau chaude sont collectifs et sont donc compris dans les charges.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur Maxime NASRATY est annexé au présent. Il stipule une surface Loi Carrez de 40.93 m<sup>2</sup>. Monsieur Maxime NASRATY adressera directement à Maître Thomas D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour à l'Etude, nous avons suspendu nos opérations ce jour à 12h00.

## 2° CONCERNANT LE DEUXIEME LOT DE VENTE

**LE MERCREDI TREIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX**

**NOUS, Aurélie CROSSE, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Gensollen-Crosse, Huissiers de Justice Associés demeurant 81 rue Sainte à Marseille (13007), par l'un d'eux soussigné,**

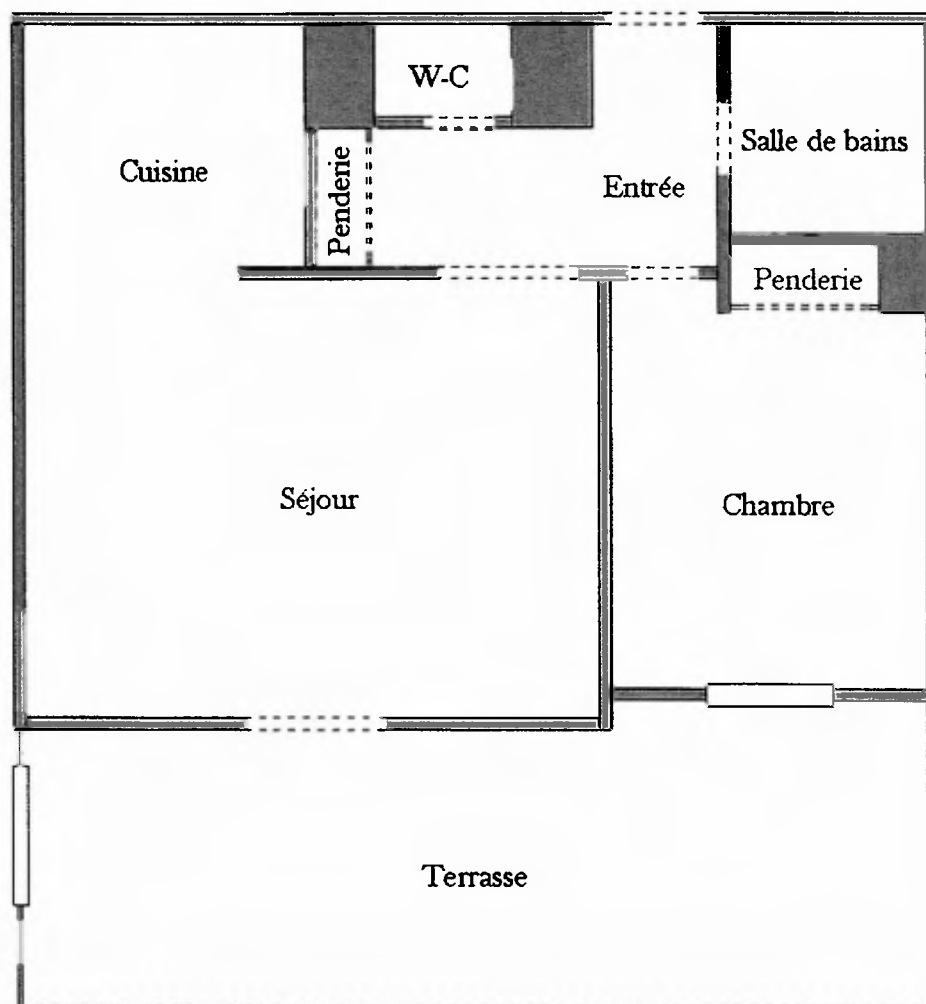
**CERTIFIONS NOUS ETRE RENDU à 9h30 au 70 avenue Claude Monnet 13014 MARSEILLE accompagnée de Monsieur Maxime NASRATY, Diagnostiqueur,**

Il s'agit d'une résidence sécurisée, comportant plusieurs bâtiments, élevés de quelques étages sur rez-de-chaussée.



## LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE HUIT (268)

Il s'agit d'un appartement de comprenant une entrée avec penderie, une salle de bains, une chambre avec penderie, une cuisine, un séjour, un W.C. et une terrasse, disposés ainsi qu'il en ressort du schéma établi par M. NASRATY et intégralement reproduit ci-dessous :



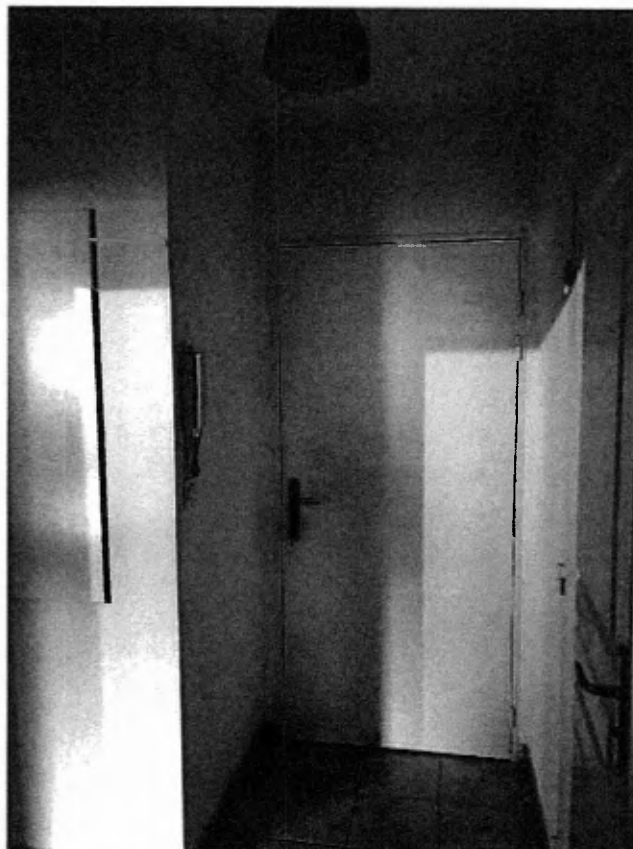
## ENTREE

Elle est équipée d'une porte palière avec serrure sécurisée, d'un Interphone ainsi que d'un tableau électrique.

Elle comprend en outre une penderie s'ouvrant par deux portes coulissantes, comprenant le chauffe-eau.



2.



3.



4

### CHAMBRE

La pièce est éclairée par une fenêtre à double battants ouvrant sur la terrasse et protégée à l'extérieur par un volet roulant métallique à commande manuelle.

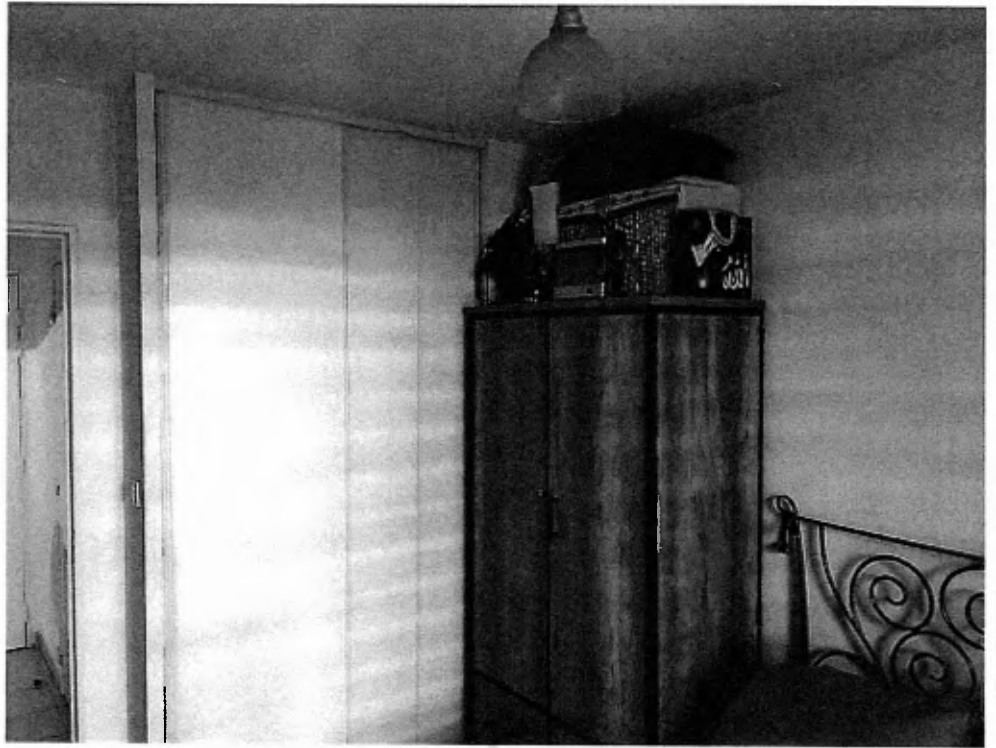
Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée d'une penderie à deux portes coulissantes comprenant étagères et tringles ainsi que d'un convecteur électrique.



5





6

## SALLE DE BAIN

La pièce est borgne.

Son sol est carrelé, ses murs également jusqu'à hauteur d'homme, ils sont peints pour le surplus, à l'instar du plafond.

La pièce est équipée

- d'une baignoire avec robinet mitigeur, flexible et douchette,
- d'un meuble vasque comprenant deux portes avec étagères surmonté d'un lavabo équipé d'un robinet mitigeur, avec miroir mural et spots lumineux,
- d'un sèche serviette électrique.



7.



8.

## SEJOUR

On y accède depuis l'entrée par une double porte avec un panneau semi-fixe et une porte vitrée.

La pièce est éclairée par baie vitrée comprenant une porte fenêtre à deux battants encadrée de deux châssis fixes de part et d'autre et protégée à l'extérieur par des volets roulants à commande manuelle.

Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée d'un convecteur électrique.



9.



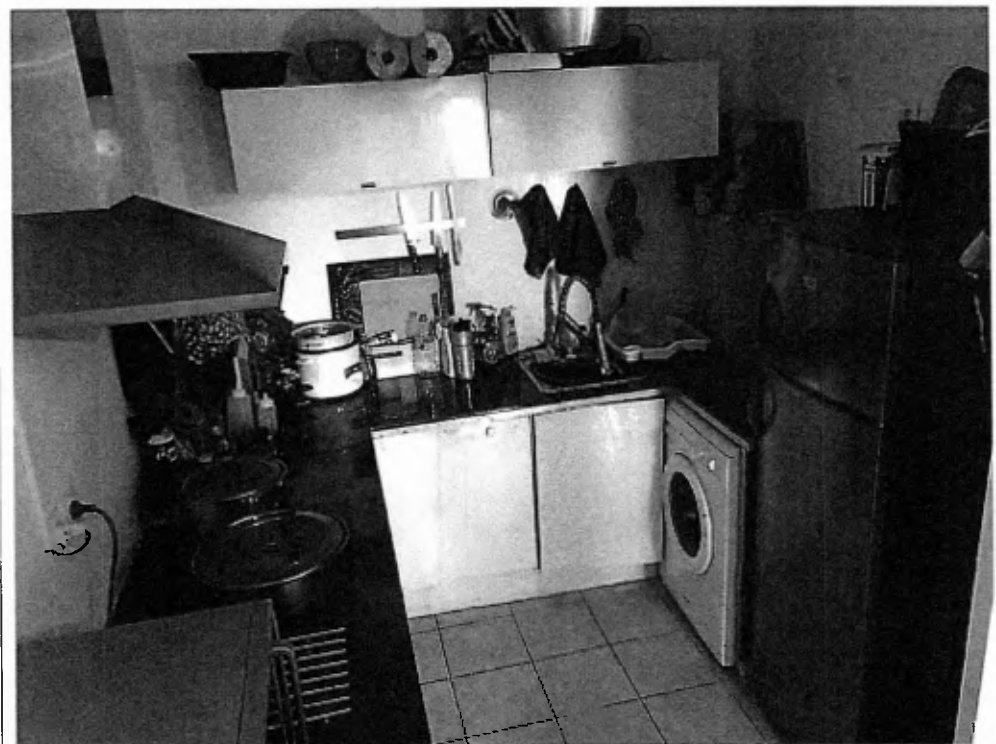
10.

## CUISINE

Ouverte sur la pièce principale qui l'éclaire en second jour, la pièce est équipée de meubles hauts et bas assortis, d'une hotte aspirante, d'un plan de travail, d'un évier en inox à bac unique avec égouttoir latéral surmonté de deux robinets l'un mitigeur et l'autre avec flexible, ainsi que d'une plaque de cuisson.



11.



12.

## TERRASSE

Elle est protégée par un muret maçonné surmonté d'un grillage avec pare-vues et séparée de la terrasse de l'appartement voisin par un panneau de verre opaque.

Son sol est composé de dalles de béton gravillonné sur plots.





**LOT NUMERO CENT SOIXANTE DIX-HUIT (178)**

Il s'agit d'un emplacement de stationnement portant le n° 5038 situé au premier sous-sol du bâtiment B.



## TRES IMPORTANT

Il s'agit d'un appartement que \_\_\_\_\_ a acquis en VEFA et qui a été livré en 2009.

Les lieux sont occupés par son frère qui s'engage à les libérer dès que la vente sera réalisée.

Le syndic de l'immeuble est le Cabinet FONCIA 10 rue Alexander à Marseille 13010.

Les charges de copropriété s'élèveraient à environ 300€/ trimestre (soit 100€ mensuels) et la taxe foncière à environ 97 €.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur Maxime NASRATY est annexé au présent. Il stipule une surface Loi Carrez de 43.28 m<sup>2</sup>. Monsieur Maxime NASRATY adressera directement à Maître Thomas D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour à l'Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations ce jour à 12h00.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de description, comprenant vingt-neuf clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction de format, les proportions étant conservées, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Aurélie CROSSE.

